

LE MONDE JURIDIQUE

LE MAGAZINE DES JURISTES DU QUÉBEC

Volume 19, numéro 1

4^s



Fasken Martineau «Le goût du risque ... calculé»

Me Claude Auger,
associé directeur de
Fasken Martineau
au Québec



- Bilinguisme obligatoire à la Cour suprême du Canada !
- Le grand chef cuisinier et restaurateur Pierre Garcin est décédé, Me Bernard Amyot lui rend un vibrant hommage
- Rareté de sténographes officiels en régions



LE MONDE J U R I D I Q U E

LE MAGAZINE DES JURISTES DU QUÉBEC

online

Pour ne pas manquer de numéros du magazine Le Monde Juridique lorsque vous voyagez ou êtes en vacances, rien de plus simple. Cliquer l'adresse suivante :

www.avocat.qc.ca/lemondejuridique/

Vous pourrez consulter et télécharger sans frais le numéro courant ou précédent à volonté.

Nous sommes hébergés par le « Réseau Juridique du Québec », où l'actualité juridique vous attend tous les jours où que vous soyez sur la planète!

Vous pouvez aussi prendre un abonnement électronique au coût de 25 \$ CAN plus taxes en postant votre chèque à l'ordre de Le Monde Juridique Inc. au 642, rue Pierre-Tétreault, Montréal, QC H1L 4Y5. Pour vous abonner : agmonde@videotron.ca

Le Monde Juridique entreprend sa 26^e année de publication.

Le goût du risque... calculé

André Gagnon

Au détour d'un corridor du 37^e étage de la Tour de la Bourse occupé par le cabinet Fasken Martineau, on retrouve « La galerie des bâtisseurs ». En noir et blanc, les visages de ceux qui ont contribué à faire du grand cabinet ce qu'il est devenu aujourd'hui observent d'un œil fier la génération montante d'avocats et avocates qui circulent sur l'étage entre deux réunions de travail. Aux bâtisseurs du passé vient s'ajouter une toute nouvelle génération de bâtisseurs dynamique et résolument tournés vers l'avenir...

Le Monde Juridique rencontre l'associé directeur région du Québec chez Fasken Martineau, Claude Auger, un homme qui a le goût du risque... calculé.

André Gagnon : Chez Fasken Martineau comme dans les autres grands cabinets, les dernières années n'ont pas été de tout repos. Comment vivez-vous cette période post-récession?

Claude Auger : Nous avons traversé au cours de nos carrières différentes époques charnières; la période

de turbulence après l'élection du Parti Québécois en 1976, la crise économique du début des années 1980, celle du début des années 1990, l'éclatement de la bulle technologique au tournant du 21^e siècle. La crise qu'on vient de traverser est différente des autres en ce sens qu'elle nous force à réfléchir à ce qu'on fait et à la façon dont on le fait. Ce qu'on observe, et c'est la même chose pour les autres grands cabinets, c'est que notre base commerciale au Québec est en train de changer... Ne nous leurons pas; l'impact de la perte des sièges sociaux se fait sentir pour tout le monde. Mais on en profite pour élargir notre spectre. À titre d'exemple, la propriété intellectuelle est un secteur qu'on développe énormément. Par ailleurs, nous avons joué un rôle de premier plan dans la récente fusion entre le Groupe CGI inc. et Stanley Inc., l'un des principaux fournisseurs de services et de solutions en technologies de l'information auprès d'agences fédérales du gouvernement des États-Unis. Aussi nous avons conseillé la Caisse centrale Desjardins lorsqu'elle a déposé un prospectus simplifié préalable de base visant l'émission de billets de dépôt à moyen terme non subordonnés comportant des échéances de plus d'un an. Le capital maximal de cette émission est établi à 5 milliards de dollars.

André Gagnon : Est-ce qu'il est vrai de dire qu'avec les périodes de crises économiques viennent les pressions pour une diminution de la tarification?

Claude Auger : La pression sur la tarification a toujours existé. Ce qui est clair, c'est que les conseillers juridiques en entreprise voient les contraintes budgétaires affecter leurs activités et nous demandent de les accompagner dans la réduction des coûts. En tant que cabinet sérieux et leader dans notre domaine, nous désirons les accompagner mais on ne peut oublier que l'expertise a son prix. Il s'agit donc d'un équilibre délicat. Ça, nos clients le reconnaissent, et c'est pourquoi ils continuent de nous faire confiance.



*Me Claude Auger,
associé-directeur de Fasken
Martineau au Québec*



Lors du lunch du deuxième symposium de Fasken Martineau

André Gagnon : Mais il est aussi vrai de dire que les dernières années ont été difficiles pour certains associés dans les grands bureaux canadiens et américains qui n'ont pas atteint leurs objectifs?

Claude Auger : Au Canada, les choses se déroulent différemment qu'aux États-Unis, où il n'y a pas beaucoup

En voiture!

Raymond Chrétien de Fasken Martineau représentera le Québec dans les discussions sur les couloirs ferroviaires reliant Montréal à New York et à Boston

Fasken Martineau, cabinet d'avocats chef de file à l'échelle internationale en droit des affaires et en litige, a annoncé que Raymond Chrétien a été nommé par la ministre des transports du Québec, madame Julie Boulet, à titre de représentant officiel du Gouvernement du Québec auprès des autorités de l'État de New York, des États de la Nouvelle-Angleterre et du Gouvernement des États-Unis dans le cadre des discussions visant le développement des couloirs ferroviaires reliant Montréal à Boston et Montréal à New York.

« Le développement de corridors ferroviaires entre le Québec et la Nouvelle-Angleterre est une opportunité exceptionnelle pour les relations économiques avec notre voisin américain, pour le positionnement du Québec et de sa métropole sur le littoral est des États-Unis, et pour le rayonnement économique et culturel du Québec à l'échelle nord-américaine. Je suis très heureux de pouvoir m'y associer et je remercie la ministre Boulet de ce témoignage de confiance » a déclaré Raymond Chrétien, associé et conseiller stratégique chez Fasken Martineau et ancien ambassadeur du Canada en France, aux États-Unis, en Belgique, au Mexique et au Congo.

de place pour la souplesse et la compassion envers les associés qui performant en deçà des attentes. Ce qui est certain, cependant c'est qu'aux États-Unis comme au Canada, l'ère des « free riders » est révolue. De nos jours, la paresse, ça ne pardonne plus.

André Gagnon : Quand on regarde l'évolution de votre cabinet, qu'est-ce qui définit Fasken Martineau et qui explique son succès et sa pérennité?

Claude Auger : Il y a plusieurs facteurs qui peuvent expliquer la fait qu'un cabinet perde du lustre jusqu'à se dissoudre complètement tandis qu'un autre se développe, grandit et prospère. Ce qui contribue au succès d'un cabinet comme Fasken, c'est le désir de prendre des risques pour le développement d'affaires. Si on se penche juste sur les 10 dernières années, la liste des changements stratégiques est longue : il y a d'abord eu la fusion Montréal-Toronto-Vancouver. Dès 2003, on assurait une présence Fasken Martineau à Calgary et à Johannesburg, en Afrique du Sud. En 2006, on a fusionné avec un bureau à Londres. Nous avons pignon sur rue à Ottawa depuis 2007. Et le dernier venu de la famille, Paris, a joint les rangs de Fasken Martineau en septembre dernier.

André Gagnon : Autrement dit, vous faites le choix de l'internationalisation!

Claude Auger : Oui, mais pas à n'importe quel prix. L'occasion doit être bonne et l'échange doit profiter au cabinet dans son ensemble. Nous, on fait le pari d'une présence internationale intelligente qui, ultimement, profite au client qui fait affaire sur la scène mondiale. On a aussi des approches ciblées. Par exemple, c'est de notoriété publique que Fasken Martineau est un partenaire majeur de l'industrie minière tant au Canada qu'à l'étranger. En investissant dans une présence parisienne et avec l'ajout de quatre avocats dont la pratique est dédiée à l'Afrique francophone, le cabinet ouvre les portes de l'Afrique à nos clients Anglais, Américains et Canadiens et offre une gamme de services complémentaires comme les fusions et acquisitions, le financement de projet et le droit de l'environnement. C'est ça qui fait la richesse de notre équipe et qui apporte une plus-value au client. D'autres cabinets choisissent d'avoir une approche centrée sur le Canada.

André Gagnon : Justement, vous parliez il y a quelques instants du secteur minier, une force chez Fasken Martineau. Quels sont les autres sec-

teurs qui vous définissent?

Claude Auger : Vous savez, il y a une dizaine d'années, Fasken Martineau était un des seuls grands bureaux à s'afficher ouvertement comme faisant du droit des affaires ET du litige. Aujourd'hui, bien des cabinets ont emboité le pas. On se rend compte à quel point c'est une force de pouvoir compter sur des experts plaideurs qui contribuent aux succès de la firme. Le mot se passe même à travers la magistrature; les plaideurs de chez Fasken Martineau sont préparés et savent présenter un dossier. Nous formons également une nouvelle force en propriété intellectuelle. La fiscalité, le droit des affaires, le droit bancaire et le droit du travail et de l'emploi sont aussi des territoires où nos avocats excellent.

Après une bonne heure et demie passé en compagnie du Monde Juridique, le devoir appelle Claude Auger. Après tout, mener les destinées de Fasken Martineau au Québec n'est pas une mince affaire quand on songe que les bureaux de Montréal et de Québec comptent plus de 200 avocats et agents de brevet et qu'ils emploient plus de 500 personnes. Le sourire aux lèvres, Claude Auger se plaît à constater que près de vingt-

cinq ans après son arrivée au cabinet, pas une seule fois il ne s'est rendu au travail à reculons...

Symposium

Claude Auger ne s'en cache pas; Fasken Martineau entend jouer pleinement le rôle de leader qui lui revient. Et c'est dans cette perspective que le cabinet a tenu pour une deuxième année un symposium s'adressant aux conseillers juridiques en entreprise. L'événement, auquel a assisté Le Monde Juridique, avait pour but de partager l'expertise de Fasken Martineau dans différents secteurs clés du droit. Le Symposium a également servi à faciliter le réseautage à plus de 600 conseillers juridiques en entreprise qui sont venus chercher des occasions de faciliter les échanges avec les collègues du milieu. L'événement du 4 mai dernier, un des plus grands du genre pour conseillers juridiques, a aussi été marqué par un déjeuner-conférence animé par Raymond Chrétien, ex-ambassadeur, associé et conseiller stratégique chez Fasken Martineau et Céline Galipeau, chef d'antenne au Téléjournal de Radio-Canada. Mme Galipeau s'est livrée aux questions de M. Chrétien, question d'inverser les rôles habituels. Elle a partagé des moments forts et émouvants de sa

WISE, BLACKMAN SENCRL

ÉVALUATION D'ENTREPRISES • QUANTIFICATION DE DOMMAGES • JURICOMPTABILITÉ

Depuis 1979, nos professionnels d'expérience assistent les communautés juridiques à travers le Canada et les États-Unis en leur fournissant des opinions indépendantes sur la valeur d'entreprises et en matières litigieuses, incluant :

- Recours collectifs
- Différends matrimoniaux
- Conventions entre associés
- Contrefaçon de propriété intellectuelle
- Conversion en société ouverte ou fermée
- Témoignage expert
- Pertes de bénéfices
- Planification successorale
- Oppression des actionnaires
- Attestations d'équité («fairness opinions»)

Contactez, en toute confidentialité :

Richard M. Wise, FCA, CA-EJC, FEEE, FASA, MCBA, CVA, Arb.A.

Gerald S. Blackman, CA, CBA, CFE

Catherine Tremblay, DPA, CA, EEE, ASA

Jean-Philippe Langevin, CA, CFA

Édifice de la Banque Royale du Canada
1, Place Ville-Marie, Bureau 3430
Montréal H3B 3N6

Tél (514) 875-8100 • Fax (514) 875-9109 • Site web : www.wiseblackman.com

couverture journalistique à l'étranger, notamment en situation de guerre.

Lors du Symposium, les participants ont pu assister aux ateliers suivants : Défense et monétisation de sa propriété intellectuelle, engagements restreignant la concurrence dans les transactions, négociation d'un contrat d'achat-vente immobilier, gestion de transactions trans-juridictions, OPA non-sollicitée sur Cossette, recours collectifs, troubles de voisinage et réglementation environnementale, à quoi le juge s'attend-il du plaideur?, outils de restructuration des entreprises et protéger les renseignements stratégiques de votre entreprise.

Institut Fasken Martineau

Lors du Symposium, Claude Auger a annoncé la mise sur pied de l'Institut Fasken Martineau. L'Institut a pour but de regrouper toutes les activités de formation du cabinet sous une même administration, ce qui améliorera le partage de la connaissance et la diffusion des activités de formation. Ultimement, le cabinet souhaite que l'Institut Fasken Martineau vienne agir comme un gage de qualité pour les conseillers juridiques d'entreprise qui cherchent des activités de formation continue.

Timbre Fasken Martineau

En avril dernier, le bureau de Fasken Martineau a procédé à l'ouverture officielle de son bureau de Paris en compagnie d'invités de marque. Plus de 200 personnes étaient présentes lors de l'événement. Pour l'occasion, un timbre spécial Fasken Martineau (voir image ci-joint) a été émis par la poste française, timbre qui figurait sur les invitations. Le bureau de Paris de Fasken Martineau, créé en septembre 2009, est issu d'une fusion avec le cabinet Gravel, Leclerc & Associés, qui se classe parmi les meilleurs cabinets d'avocats français de droit des affaires international. L'équipe parisienne intègre également plusieurs avocats d'expérience qui assistent les clients détenant



des intérêts économiques dans d'autres pays francophones, particulièrement en Afrique.

Fasken Martineau en Bixi!

Fasken Martineau s'associe par ailleurs aux milliers de Montréalais qui font le choix écologique et responsable de voyager en ville à vélo.



Fasken Martineau devient ainsi le premier cabinet d'avocats à commanditer une station BIXI dans la métropole. « Chez Fasken Martineau, on croit que faire preuve de leadership, ça signifie être prêt à s'associer à des projets qui contribuent au mieux-être collectif. Plusieurs membres du cabinet utilisent de façon régulière les services de vélo BIXI », a dit Claude Auger, associé directeur, région Québec de Fasken Martineau.

Les avocats et agents de brevets de Fasken Martineau à Montréal et à Londres ont par ailleurs joué un rôle clé dans la protection de plusieurs innovations associées à BIXI. Le cabinet représente Société en commandite Stationnement de Montréal, l'organisme responsable de créer, d'installer et de gérer BIXI. Fasken Martineau, à travers ses différents bureaux dans le monde, continue de contribuer à la croissance internationale de BIXI.

La station BIXI Fasken Martineau est située au coin des rues St-Jacques et Gauvin à Montréal, tout près des bureaux de Fasken Martineau, situés dans la Tour de la Bourse.

Pierre Garcin, pionnier des grands chefs français de Montréal

Par Bernard Amyot *

Français, Pied noir, Canadien, grand Montréalais, gastronome, chef extraordinaire, pionnier, amoureux de la vie, ami.

Le 26 janvier 2010 est mort Pierre Garcin à l'âge de 96 ans. Amoureux de Montréal, sa ville d'adoption, Il fut un pionnier parmi les premiers grands chefs français installés au Canada au début des années 60. Né à Esparon dans les Alpes françaises, il fuit l'Algérie «française», et fait alors ses armes comme Chef en France continentale, en Corse et aux Bahamas, puis se retrouve au Canada, à l'aube de son Centenaire, dans la fébrilité qui s'empare de Montréal avec la venue d'Expo 67 et sa nouvelle ouverture sur le monde.

Amoureux de la bonne chair et du bon vin, il était aussi un homme d'affaires chevronné, toujours à l'affût de nouvelles opportunités. Il introduit les Montréalais à la fine cuisine française et à l'hospitalité dont lui seul avait le secret. Le jeune Pierre devient Chef exécutif du Fadau sur la rue Saint-Claude dans le Vieux-Montréal, et le transforme en véritable institution.

En juin 1968, il plonge de façon audacieuse et réouvre Le St-Amable lancé initialement par Yvon deschamps dans un immeuble historique de la Place Jacques-Cartier dans le Vieux-Montréal. Ce nouveau restaurant fut un succès immédiat, à cause du travail

acharné de Pierre qui allie habilement la qualité exceptionnelle du menu et l'accueil remarquable qui y était offert. Les Montréalais y accourent à cette époque des longs déjeuners qui parfois se prolongeaient jusqu'au dîner du soir! Les avocats et les juges (dont le très honorable Antonio Lamer, futur Juge en chef du Canada, au début encore avocat en droit criminel), les gens d'affaires et les hommes politiques de l'époque y défilent, vénérant Monsieur Garcin, y revenant sans cesse.

Quelques années plus tard, il ouvre La Marée, au moment des Olympiques de 1976, dans l'édifice contigu de la Place Jacques-Cartier. Jusqu'à l'âge avancé de 80 ans, il continuera d'accueillir ses clients et amis, avec le même sourire complice et la même cordialité, midi après midi, soir après soir.

J'ai eu le privilège de connaître Pierre par l'entremise d'un ami commun, mon mentor, l'avocat montréalais Michael P.J. Rusko c.r., le conseiller

personnel du fondateur de L'Oréal Canada, Philippe Dalle.



La passion de Pierre était contagieuse.

Il nous accueillait toujours avec une chaleur sans précédent pour discuter d'affaires, de nos familles et de politique. Il avait un excellent jugement sur la société et les gens qui la composaient. Montréal pleure un pionnier plein d'audace et de bonté, de joie de vivre et de grandeur d'âme.

Il laisse sa femme Christiane Charles et son fils Jean-Louis dans le deuil, et de nombreux amis au Canada et de par le monde.

Merci Monsieur Garcin! Salut Pierre!

**Bernard Amyot est associé chez Heenan Blaikie, ex-président national de l'ABC.*

LBC International Inc. *Expertise comptable spécialisée dans les litiges et réclamations d'assurance*
Juricomptabilité

Spécialistes dans l'établissement de quantums

Montréal

Emile Bassila, C.A. • EJC
Alain David, C.A., CFE
Arthur Lavigne, C.A. • EJC

Eleni Chilakos, C.A.
Claude Gélinas, C.A., PAA
Alain Viger, C.A. • EJC

Bureaux Canadiens

Montréal
Toronto
Calgary
Vancouver

Téléphone

(514) 866-5431
(416) 596-1000
(403) 299-0560
(604) 683-5877

Télécopieur

(514) 866-8800
(416) 596-0469
(403) 299-0566
(604) 683-6701

Courriel: aviger@lbcintl.com

1440, rue Ste-Catherine Ouest, bureau 710, Montréal (Québec) H3G 1R8

Volume 19, numéro 1

LE MONDE JURIDIQUE

642, rue Pierre-Tétrault
Montréal, (Québec)
H1L 4Y5
(514) 353-3549

Courriel : agmonde@videotron.ca

Internet : www.avocat.qc.ca/lemondejuridique/

Rédacteur en chef

André Gagnon, B. A., LL. L.

Adjointe à la rédaction

Jeanne d'Arc Tissot

Saisie de textes

Louis-Benjamin Gagnon

Publicité

642, rue Pierre-Tétrault
Montréal, (Québec) H1L 4Y5
Tél.: (514) 353-3549

Tirage et distribution

Zacharie Gagnon

Abonnement:

Mme Jeanne D'Arc Tissot
Téléphone: (514) 353-3549

Infographie

Image-innée

Photographie

Alain Michon
Photos Pro-Multi+ inc.

Le Monde Juridique est publié par
Le Monde Juridique Inc.

Président et Éditeur: André Gagnon

La revue Le Monde Juridique paraît dix fois l'an.
L'abonnement est de 40 \$ par année.

(On peut aussi se la procurer à la librairie
Wilson et Lafleur).

Le magazine Le Monde Juridique est indexé dans
Canadian Advertising Rates and Data (Card).

COPYRIGHT 2010 - LE MONDE JURIDIQUE.

La reproduction totale ou partielle des articles est
formellement interdite sous peine de poursuite.

Le goût du risque... calculé <i>Par André Gagnon</i>	3
Pierre Garcin, pionnier des grands chefs français de Montréal <i>Par Bernard Amyot</i>	7
On a besoin de sténographes dans les régions du Québec	9
Projet de loi C-232 - Les juges de la Cour suprême doivent être bilingues selon le Barreau	10
Me Suzanne H. Pringle de Laval, se joint à l'American College of Trial Lawyers	11
Un fonds de plusieurs millions de dollars favorisera davantage l'accès à la justice partout au Canada	12
Arrangement de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles France-Québec	14
Le baron de l'industrie des déchets du Québec s'est offert un hôtel de luxe international digne d'un château européen <i>Par André Gagnon</i>	15
Arrivée de Julien Saulgrain comme avocat associé au sein du cabinet blue HF	21
Me Gilles Ouimet devient le nouveau bâtonnier du Québec	22
Le Barreau du Québec décerne la distinction Avocat émérite à Me Yves Bériault du cabinet McCarthy Tétrault	23
Kim Thomassin reçoit le prix Femme de mérite 2010 du YWCA Québec dans la catégorie "Affaires et professions"	24
Nominations à la magistrature du Québec	25
Mérites et distinctions Avocat émérite 2010	26
Me Jean Chrétien, reçoit la Médaille du Barreau	29
Commission Bastarache Coup d'envoi des travaux; elle siégera en août à Québec	30

SténoFac Inc.

Tous les services aux portes du palais...

**Une équipe bilingue de 17 sténographes...
à la fine pointe de la technologie
à l'ère du numérique...**

***vous offre la possibilité d'obtenir vos transcriptions au jour le jour
encore plus rapidement grâce à notre système AUDI-O-NET.***

- Sténographes officiels • français, anglais, bilingue • Mémoire & Annexes • Cour d'Appel & Suprême du Canada
- Transcriptions de cassettes • Copie de cassettes • Prise de vidéo • Vidéo conférences • Dépôts par téléphone
- Salle d'interrogatoire • Délai urgent & jour le jour • format condensé/index de recherche

Recevez via Internet ou sur disquette vos transcriptions format condensé avec index de recherche.
(Aucun logiciel nécessaire)

50 De Brésolles, Montréal (Québec) H2Y 1V5 • Un seul numéro : (514) 288-1888
Télécopieur : (514) 288-4888 • Courriel : stenofac@stenographe.com • Internet : www.stenofac@stenographe.com

Une formation spécialisée menant à un métier d'avenir!

On a besoin de sténographes officiels dans les régions du Québec

A lors que plusieurs régions du Québec accusent une pénurie de sténographes, l'École de sténographie judiciaire du Québec lance, en collaboration avec le Barreau du Québec, une campagne publicitaire en soutien à l'appel de candidatures pour la session d'automne 2010. Grande nouveauté annoncée pour l'automne prochain : les nouveaux candidats au programme pourront suivre leur formation à distance. Ainsi, les étudiants des régions éloignées auront le loisir d'assister à leurs cours, en temps réel, en se branchant sur Internet.

Le Québec ne compte actuellement que 162 sténographes officiels, dont la moyenne d'âge est de 50 ans, et la moitié de ceux-ci seulement travaille à temps plein sur une base permanente. "Il devient pressant, explique Mme Suzanne Baril, présidente de l'Association professionnelle des sténographes officiels du Québec, de former de nouveaux sténographes en nombre suffisant puisqu'on estime qu'il en faudra entre 100 à 150 dans les années à venir pour combler les besoins, surtout dans les régions".

Ces besoins de main d'œuvre ouvrent aux nouveaux sténographes la perspective de places de choix dans le marché de l'emploi. Les conditions de travail des sténographes sont très bonnes. À titre d'exemple, le tarif horaire moyen d'un sténographe pour la prise de témoignage est de 70 \$ de l'heure. Le sténographe officiel a comme fonction, rappelons-le, de noter à la vitesse de la prononciation les paroles et propos prononcés lors des interrogatoires, des procès ou des commissions rogatoires, etc., au moyen de signes conventionnels qu'on appelle les sténogrammes. La sténotypie assistée par ordinateur est désormais le mode d'avenir de ce métier fort utile pour le sain déroulement de la justice.

Jusqu'au 31 mai prochain, l'École de sténographie judiciaire accueille les demandes d'admission pour la session débutant à l'automne 2010. D'une durée totale de 2 ans (trois sessions par année), le programme offre un diplôme collégial reconnu par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, ce qui permet aux étudiants de bénéficier des programmes d'aide financière de niveau collégial.

Crites & Riddell
BASICS

Votre expert en fournitures juridiques

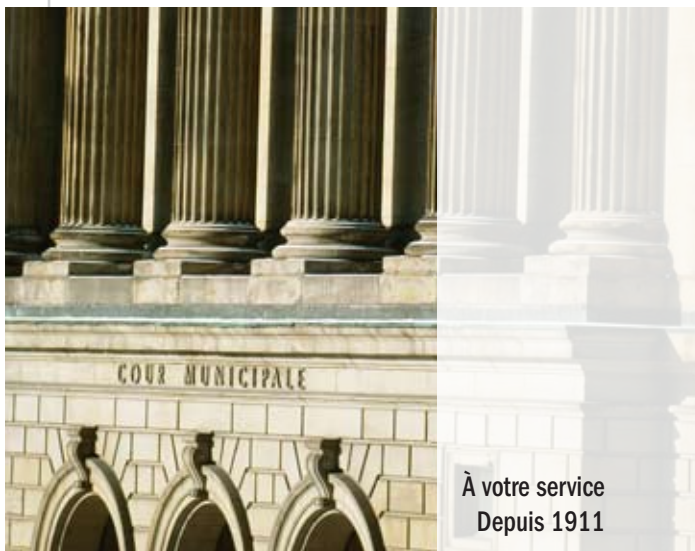
Reconnu à Montréal comme l'expert en index juridiques, **Crites & Riddell Basics** offre une gamme complète d'index pour combler tous vos besoins.

Livraison de papeterie même jour, disponible sur demande pour la région métropolitaine de Montréal, si commandé avant 10 h 30.

Pour plus de détails, communiquez avec notre service à la clientèle
T : 514 368.8641 ou 1 800 263.8641

F : 514 368.1212

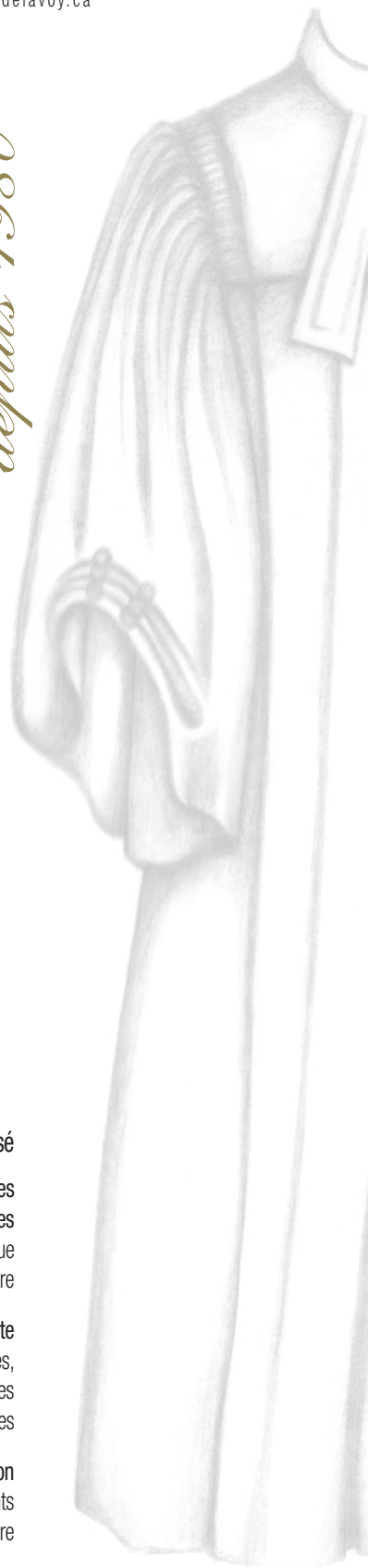
crites@crites-riddell.com
www.crites-riddell.com



À votre service
Depuis 1911

445, rue Saint-Vincent
Montréal (Québec)
H2Y 3A6
Tél. 514.842.3901
1.800.831.3901
Télec. 514.842.7148
www.delavoy.ca

Confection
DE LAVOY
depuis 1980



Service personnalisé

Toges et accessoires
vestimentaires
pour profession juridique
et magistrature

Location et vente
tuxedos et accessoires,
toges, mortiers et épitoges
pour collation des grades

Nettoyage et réparation
de vêtements
de tout genre

Projet de loi C-232, Loi modifiant la Loi sur la Cour suprême

Les juges de la Cour suprême doivent être bilingues selon le Barreau

Dans le débat idéologique et médiatique qui fait présentement rage dans l'ensemble du Canada sur le sujet du bilinguisme à la Cour suprême, le Barreau du Québec tient à exprimer vigoureusement son soutien au projet de loi C-232 et réitère sa position. "Le droit d'être entendu par un juge dans une des deux langues officielles est fondamental. De pouvoir le faire sans l'aide d'un interprète augmente la confiance du public à l'égard du système de justice et améliore la qualité des services rendus, puisque l'information ne transite pas par un tiers", explique le bâtonnier du Québec, Me Pierre Chagnon.

À notre avis, pour accéder au plus haut tribunal canadien, nous croyons que les compétences requises devraient englober d'office le bilinguisme", ajoute le bâtonnier.

Rappelons que le Barreau du Québec s'est prononcé sur la question en juillet 2008 et que la position plus détaillée de même que la résolution de conseil général du Barreau du Québec portant sur la capacité des juges de la Cour suprême du Canada d'entendre une affaire dans la ou les langues officielles utilisées par les parties sans l'aide d'une interprète sont accessibles sur le site Web du Barreau au www.barreau.qc.ca/pdf/medias/positions/2008/20080721-nomination-juge.pdf

Le Barreau du Québec

Le Barreau du Québec est l'Ordre professionnel de quelque 22 500 avocats et avocates. Afin de remplir sa mission qui est la protection du public, le Barreau maximise les liens de confiance entre les avocats et les avocates, le public et l'État. Pour ce faire, le Barreau surveille l'exercice de la profession, soutient les membres dans l'exercice du droit, favorise le sentiment d'appartenance et fait la promotion de la primauté du droit.

Me Suzanne H. Pringle de Laval, se joint à l'American College of Trial Lawyers



Me Suzanne H. Pringle

Me Suzanne H. Pringle a été admise en tant que membre (Fellow) du American College of Trial Lawyers (ACTL), lors du «Congrès printemps 2010» tenu à Palm Desert, en Californie. Madame Joan A. Lukey, première présidente de cette association, était

présente lors de la remise officielle qui a réuni plus de 700 personnalités du secteur de la justice.

Fondé en 1950, l'ACTL regroupe les meilleurs avocats plaideurs des États-Unis et du Canada. Le titre de Fellow n'est conféré que sur invitation spéciale, après une enquête approfondie, aux avocats plaideurs d'expérience qui maîtrisent l'art de la plaidoirie et dont les carrières s'inscrivent dans les normes les plus élevées de déontologie, de professionnalisme, de civilité et de collégialité. Les avocats doivent avoir au moins quinze années d'expérience à titre d'avocats plaideurs avant de pouvoir être candidats au convoité titre de Fellow.

Madame Pringle est diplômée de la Faculté de droit de l'Université de Montréal et exerce depuis 1983. Elle a pratiqué dans une grande étude de Montréal, a enseigné le droit, puis a fondé son propre cabinet en 1988. Elle emploie plusieurs avocats à son bureau de Laval. Intéressée depuis son jeune âge par l'art oratoire, Me Pringle a remporté plusieurs concours, dont le plus important est le Grand prix

de la francophonie de l'Institut de formation continue des avocats à Paris, en 1989. Cette reconnaissance lui a valu d'être nommée «Personnalité de la semaine» du journal La Presse. Depuis 2006, Suzanne H. Pringle a été choisie annuellement par ses collègues pour figurer parmi la sélection des Meilleurs avocats au Canada: Droit matrimonial du quotidien National Post. Elle a également été sélectionnée par ses pairs pour figurer dans The Canadian Legal Lexpert Directory 2010: Leading Practitioners, Family Law.

À propos de l'American College of Trial Lawyers

L'ACTL compte environ 5 500 membres provenant des États-Unis et du Canada, dont les Fellows (c'est-à-dire les membres actifs), les Emeritus Fellows, les Judicial Fellows (c'est-à-dire, dans ce dernier cas, ceux qui ont accédé à la magistrature après leur investiture) et les Honorary Fellows.

L'association s'est donné pour mission d'améliorer et d'élever les normes dans le déroulement des procès, l'administration de la justice et la déontologie présidant à l'exercice de la profession d'avocat spécialisé en litige.

Les avocats qui sont considérés dignes du titre de Fellow proviennent de toutes les branches de la pratique. Ils sont soigneusement choisis parmi ceux qui représentent habituellement les demandeurs dans des causes civiles et ceux qui représentent habituellement les défendeurs, de même que parmi ceux qui poursuivent les personnes accusées d'un crime et ceux qui les défendent. L'association est ainsi capable de s'exprimer avec la pondération voulue sur des questions importantes touchant la profession d'avocat et l'administration de la justice.

Un fonds de plusieurs millions de dollars favorisera davantage l'accès à la justice partout au Canada

Un avocat américain arrêté et détenu au Rwanda pour avoir représenté la candidate de l'opposition aux élections présidentielle

L'AIAD a appris que Peter Erlinder, un avocat de la défense devant le Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR) et professeur de droit au William Mitchell College, aux États-Unis, a été arrêté le 28 mai 2010 à Kigali, au Rwanda. Il est accusé de négationnisme et d'avoir minimisé le génocide rwandais. Selon nos sources, depuis le 28 mai, il serait toujours en détention.

Peter Erlinder était allé à Kigali à titre d'avocat de Mme Victoire Ingabire Umuhoro, laquelle se présentera face au Président Kagame lors des prochaines élections au Rwanda. Elle fait l'objet des mêmes accusations.

Erlinder est le président de l'association des avocats de la défense du TPIR (ADAD). Il est le conseil de la défense du major Aloys Ntabakuze dans le procès des "Militaires 1" devant le TPIR. La semaine dernière, il avait contribué à l'organisation d'une conférence des avocats de la défense du TPIR à Bruxelles, en Belgique.

L'AIAD dénonce et condamne l'arrestation de Peter Erlinder. Un avocat dans l'exécution de son mandat doit être à l'abri de toute crainte pour sa sécurité. L'arrestation de Peter Erlinder porte atteinte aux droits fondamentaux relativement à l'exercice des garanties juridiques d'un état de droit. Son arrestation et la prolongation de sa détention violent notamment le droit à l'avocat et le droit à un procès juste et équitable. Cette forme d'intimidation et d'interférence gouvernementale est inacceptable dans quelque pays que ce soit.

L'AIAD est une organisation internationale fondée en 1997 à Montréal et qui regroupe des avocats et des barreaux de toutes les régions du monde. Nous encourageons chacun, individus et organisations, à tout mettre en œuvre pour obtenir sa libération immédiate.

La Fondation du droit de l'Ontario (FDO) accepte les demandes, de partout au Canada, à son tout nouveau Fonds d'accès à la justice de 14,6 millions \$. Le Fonds a été créé à la suite d'une entente sans précédent découlant du règlement d'un important recours collectif. Le Fonds, qui cible cinq thèmes particuliers, servira à améliorer l'accès à la justice partout au pays.

Le Fonds d'accès à la justice résulte d'un recours collectif (Cassano v. Toronto Dominion Bank), portant sur des indemnités "cy-près" élevées. Les indemnités cy-près sont les fonds qui subsistent lorsqu'une indemnité a été versée ou qu'un règlement a été conclu dans le cadre d'un recours collectif et qui, pour certaines raisons, n'ont pas tous pu être remis directement aux demandeurs. Dans un tel cas, les tribunaux peuvent distribuer ces fonds à des fins de bienfaisance.

Il s'agit de la première fois où la FDO se voit remettre une indemnité cy-près des suites d'un règlement du genre approuvé par le tribunal. La FDO utilise cette indemnité de 14,6 millions \$ pour créer le Fonds d'accès à la justice. La FDO, comme les fondations similaires des autres provinces, est un organisme établi depuis longtemps, qui possède une importante expérience dans l'octroi de subvention et qui tire la grande majorité de ses revenus réguliers des intérêts perçus sur les sommes d'argent détenues dans des comptes en fiducie mixtes d'avocats et de parajuristes.

Le Fonds d'accès à la justice servira à financer des projets reliés au droit portant sur un ou plusieurs des thèmes suivants : les minorités linguistiques et les personnes vivant en milieu ruraux ou en régions éloignées, les autochtones, les personnes sans représentation juridique, la violence familiale et les droits des consommateurs.

Le Fonds d'accès à la justice recevra les demandes pendant une période d'un an et les organismes sans but lucratif de l'ensemble du Canada sont invités à présenter une

demande de subvention. Les initiatives de grande envergure et celles dont la répercussion est importante seront privilégiées. La FDO veillera aussi à répartir équitablement les fonds dans l'ensemble du pays. Des renseignements détaillés concernant le processus de demande et le calendrier des demandes sont affichés sur le site Web de la FDO (www.lawfoundation.on.ca/fr/faj).

"L'accès à la justice est au cœur de notre mission. Il est donc stimulant d'être en mesure d'offrir un financement additionnel important pour des projets là où les besoins sont si criants et où l'impact possible est si important" a déclaré Mark Sandler, avocat torontois et président du conseil d'administration de la FDO. "De plus, le moment ne saurait être plus propice, car les faibles taux d'intérêt entraînent une diminution considérable des revenus réguliers de toutes les fondations de droit".

Cette utilisation novatrice d'une indemnité cy-près particulièrement importante constitue un remarquable précédent, selon Paul Pape, l'avocat torontois qui représentait les demandeurs dans l'affaire Cassano.

"Les recours collectifs sont de plus en plus fréquents au pays", dit-il. "Du point de vue du demandeur, il est important que l'indemnité cy-près serve à des fins utiles reliées

dans une certaine mesure à la poursuite initiale et je crois que c'est ce que permet le Fonds d'accès à la justice.

"Le thème général de l'accès à la justice me semble aussi approprié, car c'est, en grande partie, ce que le recours collectif même vise à améliorer", a ajouté M. Pape.

"Ce Fonds contribuera à l'avancement du travail important qui se fait ici au Québec et, j'en suis certain, partout au Canada", a dit Alain Létourneau, président de la Fondation du Barreau du Québec et un des membres du comité consultatif national qui a fourni à la FDO des suggestions relatives à la structure et aux thèmes du Fonds d'accès à la justice.

"À notre avis, les thèmes sont très pertinents" a dit M. Létourneau. "Je suis certain que des demandes novatrices pour des subventions visant la création de projets relatifs aux groupes défavorisés seront présentées".

La Fondation du droit de l'Ontario aide plus d'Ontariens à comprendre le droit et à y recourir pour améliorer leurs vies. La FDO accorde des subventions à divers organismes œuvrant à améliorer l'accès à la justice et elle appuie l'exercice du droit d'intérêt public ainsi que l'excellence professionnelle.

LEVEZ LE VOILE...

...dans le cadre d'enquêtes financières et d'assistance en cas de litige.

Navigant Conseil L J Inc.

Québec tél : 418.780.5874

Montréal tél : 514.798.5874

NAVIGANT
CONSULTING

www.navigantconsulting.com

©2009 Navigant Consulting, Inc. Tous droits réservés. « Navigant » est une marque de commerce de Navigant International, Inc. Navigant Consulting, Inc. (NCI) n'est ni affiliée, ni associée, ni reliée de quelque façon que ce soit à Navigant International, Inc. et l'utilisation « Navigant » par NCI est faite sous licence auprès de Navigant International, Inc.

Dévoilement du Règlement sur la délivrance d'un permis du Barreau du Québec pour donner effet à l'arrangement conclu par le Barreau du Québec en vertu de l'entente entre le Québec et la France en matière de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles

A lors que se déroule son 55e Congrès annuel à La Malbaie, le Barreau du Québec a dévoilé hier soir son Règlement sur la délivrance d'un permis du Barreau du Québec pour donner effet à l'arrangement conclu par le Barreau du Québec en vertu de l'entente entre le Québec et la France en matière de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles devant plusieurs dignitaires et congressistes. Ce règlement, en vigueur à compter de la mi-août, permettra la reconnaissance effective des qualifications professionnelles des avocats québécois et français. L'événement a eu lieu, en présence du bâtonnier du Québec, Me Pierre Chagnon, du président du Conseil national des barreaux français, Me Thierry Wickers, du Secrétaire général du comité bilatéral France-Québec et conseiller d'État au gouvernement français, M. Yves Doutriaux, et de la cadre-conseil du ministère des Relations internationales du Québec, Mme Juliette Champagne. Soulignons que parmi les 54 ordres professionnels et corps de métier québécois qui ont signé des arrangements de reconnaissance mutuels, le règlement du Barreau sera le deuxième à entrer en vigueur. Pour visionner : <http://congres.barreau.qc.ca/2010/coulisses.html>

La cérémonie du dévoilement Règlement marque l'étape finale d'un processus visant à favoriser la mobilité professionnelle entre la France et le Québec. "Rarement dans la vie d'une organisation la signature d'un arrangement et sa mise en oeuvre n'auront représenté un progrès aussi important et une telle révolution dans les modes de pensée", a déclaré le bâtonnier Chagnon, alors qu'il prenant la parole après avoir procédé au

dévoilement symbolique du Règlement. Tant le bâtonnier du Québec que le président du Conseil national des barreaux français ont la certitude que la vitalité et la créativité des membres des deux organisations généreront de nouveaux modes de la pratique du droit, de part et d'autre de l'Atlantique.

On se rappellera qu'en vertu l'entente historique conclue en octobre 2008 entre le Québec et la France pour faciliter et accélérer la reconnaissance des qualifications professionnelles des avocats québécois et français, le Barreau du Québec et le Conseil national des Barreaux français ont signé l'an dernier, lors du Congrès 2009, un Arrangement de reconnaissance mutuelle (ARM) détaillant les modalités de mise en œuvre de cette reconnaissance mutuelle. Toutefois cet Arrangement, en vertu de la législation québécoise, ne pouvait ici être effectif qu'après l'adoption d'un règlement qui en permette la mise en œuvre.

Le Barreau du Québec depuis longtemps ouvert à la mobilité professionnelle

Le Barreau travaille depuis plusieurs années à favoriser la mobilité des avocats canadiens et étrangers. Dès 2002, l'Ordre signait, en compagnie de sept provinces canadiennes, l'accord de libre circulation nationale (ALCN) de la Fédération des ordres professionnels de juristes du Canada. Pour donner suite à l'ALCN, et conformément à la modification apportée en 2006 au Code des professions par le projet de loi 14, le Barreau a adopté le 26 juin 2008 son règlement pour faciliter la mobilité professionnelle, date depuis laquelle il est en mesure de délivrer des permis spéciaux.

Le baron de l'industrie des déchets du Québec s'est offert un hôtel de luxe international digne d'un château européen

Par André Gagnon

Le baron de l'industrie des déchets domestiques et industriels du Québec, Lucien Rémillard, qui fait aussi partie d'un consortium international procurant environ 4000 emplois, est devenu depuis 2002 le châtelain de Montréal. Il a restauré à grands frais, à la suite d'un coup de cœur, un immeuble historique du Vieux-Montréal pour créer un hôtel palace : l'Hôtel Le St-James, la quintessence du luxe international !

Des planchers en marbre provenant de différents pays, de la marqueterie fabriquée exclusivement pour Le St-James par Francesco Molon, un atelier d'artisans italiens, ne sont que quelques-unes des splendeurs de cet hôtel. Il a volontairement restauré cet immeuble au prix de démêlés juridiques avec la Ville de Montréal, et d'une saga avec le propriétaire d'un immeuble mitoyen abritant l'hôtel Intercontinental, qui refusait de lui permettre de défoncer un mur pour satisfaire aux normes de sécurité de la municipalité.

Lucien Rémillard s'est tout d'abord fait la main à la construction et à la décoration de sa propre résidence, un véritable manoir, avec plus de 30 pièces, jardins à la française, un nombre incomparable de salles d'eau, de bain, sauna et piscine, que La Presse évalue à 18 \$ millions et qu'il a construite à Beloeil, sur la rive-sud de Montréal.

Au cours d'une interview d'une durée de trois heures avec Le Monde Juridique, Lucien Rémillard, à la fois financier, banquier dans les Caraïbes, propriétaire du réseau de télévision TQS (devenu «V») avec ses deux fils, a levé le voile de façon chaleureuse et empathique, sur ce projet qu'il caressait depuis de nombreuses années et qu'un grand magazine international qualifiait, en anglais, de «labor of love» dans un récent article.

«J'avais les yeux sur cette bâtisse abandonnée, en état de délabrement, en plein cœur du Vieux-Montréal depuis quelques années.»

Résolu à faire enfin une offre d'achat, il fut déçu d'apprendre qu'un acheteur d'origine arabe en avait fait l'acquisition quelques mois plus tôt. Au lieu de ronger son frein, il approche l'acquéreur et le convainc de lui vendre cet immeuble historique datant de 1870, où logeait autrefois Nesbitt Thompson et autres courtiers en valeurs mobilières, qu'on a appelés plus tard «investment bankers» et situé sur la rue Saint-Jacques, face à la Banque Royale du Canada.

Ce fut le début d'un projet exigeant qui dura plus de trois ans. Architectes, ingénieurs, designers, voyages en groupe à travers le monde pour aller choisir l'ameublement, tirer des plans conformes à la réalité et aux besoins des voyageurs fortunés. Cinq personnes dont des spécialistes du mobilier et de la décoration se sont envolées pour l'Europe, en compagnie du maître d'œuvre, Lucien Rémillard. Ils ont séjourné dans plusieurs hôtels différents. Ce fut une quête effrénée pour trouver les objets décoratifs et œuvres d'art pour meubler l'hôtel, des trouvailles inespérées, des recherches bien organisées. Ainsi, on a pu acquérir les anciennes portes de bronze de

l'ascenseur principal du Waldorf Astoria de New York qui avait été restauré.

Un projet commençait à prendre forme. Le projet original était de trouver un petit hôtel. Ce projet avait commencé à germer en 1995, suite à la vente de ses entreprises qui l'amena à une retraite de courte durée. Avec des moyens financiers adéquats, ce petit hôtel est devenu un immeuble de 60 chambres, principalement des suites. Aucune chambre ou suite ne ressemble à une autre. C'est le parfait assemblage qui a pour résultat une création d'une grande originalité.

Tout ne s'est pas fait en criant ciseau. Dans un délai court qui faisait suite aux travaux de restauration de la bâtisse où loge maintenant cet hôtel de classe mondiale, il a fallu recenser le mobilier, vérifier sur place ce que l'on voulait créer comme ambiance unique, refaire les moulures des plafonds, etc. Il a fallu y mettre les moyens.

Pendant ce temps, à Montréal, les travaux allaient bon train à l'immeuble.

Lucien Rémillard décide d'ajouter deux étages, dit-il, pour y créer un immense Penthouse, appelé l'Appartement Terrasse, avec une magnifique terrasse qui fait presque le tour de l'hôtel (loué aujourd'hui 5900\$ par nuitée).

Ces ajouts demandent une révision complète de la structure de l'immeuble. Des vérifications sont faites par les ingénieurs et architectes : on doit renforcer la structure de l'immeuble. Des poutres de soutien en acier seront ajoutées à la structure de l'hôtel et à sa base pour solidifier l'ensemble de manière à respecter les charges exigées par le Code du bâtiment et les normes de construction auxquelles sont soumis les professionnels qui ont charge du projet. C'est comme polir un diamant sur lequel se penche avec grand soin l'artisan. Tout cela a un prix et les délais s'accumulent.

De plus, l'ajout de ces deux étages crée un manque d'espace pour l'installation des services de l'hôtel.

Afin de palier à ce manque d'espace, Lucien Rémillard achète l'immeuble inoccupé, qui fait le coin de la rue Saint-Jacques et de la rue Saint-Pierre, du même côté que Le St-James, qu'il appellera le St. Régis, nom de son hôtel préféré à New York, qu'il transformera en immeuble à condos dont le prix pourra atteindre jusqu'à quatre millions de dollars par unité ! Il faudra même creuser un tunnel sous la rue Saint-Pierre, reliant Le St-James au St. Régis, précise Lucien Rémillard, pour accéder aux installations qui se situent dans le St. Régis. Les services ainsi offerts à l'interne, sont inégalés au Canada.

Homme de décision, habitué aux dictats, aux urgences du monde des affaires, Lucien Rémillard peaufine son hôtel. Il quitte la rive-sud tous les jours, où il adore vivre, en écoutant de la musique pendant le trajet, pour lui permettre de se détendre et de réfléchir sur des airs connus. Il décide d'habiter l'un des condos au St. Régis. Après seulement une courte période de temps, dit-il, il revient à sa routine quotidienne d'antan et à sa musique dans son véhicule bien instrumenté et reprend la route de la rive-sud où il a presque toujours habité.

L'ouverture du St-James prévue pour le début de l'année 2002, coïncide avec la venue de Bill Clinton à Montréal, ancien président des États-Unis, remplacé par Georges W. Bush depuis moins d'un an, qui est le conférencier invité à prendre la parole pour 135,000 \$ US au profit de sa fondation. Toutefois, suite à un incendie dans le grand salon durant la fin des travaux, la date d'ouverture a dû être reportée au 26 mai 2002. Mais l'opportunité que représentait la venue inespérée de Clinton à l'Hôtel Le St-James, s'est envolée. Il faudra trouver un autre événement marquant pour souligner avec force et charme le lancement de cet hôtel de luxe de classe mondiale.

La date d'ouverture du 26 mai 2002 fut à nouveau compromise suite à la réception d'un avis des propriétaires de l'immeuble mitoyen, refusant l'accès à leur immeuble pour la construction d'une issue de secours au 3e étage, exigée par la Ville de Montréal avant la délivrance du permis d'opération. L'hôtel étant réservé au complet pour la journée d'ouverture, réservation garantie par un dépôt, Lucien Rémillard dû prendre une décision rapide et délicate pour faire respecter l'autorisation qui avait préalablement été acceptée par les propriétaires de l'immeuble mitoyen.



Lucien Rémillard dans le petit salon de l'hôtel Le St-James réfléchissant à la réponse à une question.

Photos Kevin Allwood, KA International Magazine

en et qui fut refusée à la dernière minute, car ils n'appréciaient guère de voir arriver un concurrent de l'hôtel Intercontinental.

C'est alors que Lucien Rémillard entreprend des procédures d'injonction d'urgence, en mandant la firme Chouinard Cardinal Avocats de Québec, afin d'obtenir le droit d'accès contesté, injonction qui fut accordée quelques jours avant la date d'ouverture. On procède aux travaux avec rapidité.

Tout était en place, l'objectif et les délais respectés. Il faut faire contre mauvaise fortune bon cœur. En affaires, c'est le défi constant de l'entrepreneur. Les opportunités c'est comme du sucre à la crème : quand on veut, on s'en fait. Voilà que se présente une belle occasion de marquer le coup avec mesure et métro-nome. Le groupe ayant réservé l'hôtel pour la date d'ouverture, un festival de musique classique présidé par un ancien ministre important du Québec, c'est la fête de la musique qui vient sonner et frappe aux portes de bronze de l'ascenseur du premier étage. Un gala a lieu pour souligner avec emphase l'événement. Les mélomanes du Tout-Montréal, du Tout-Québec s'y retrouvent rassemblés pendant plusieurs jours.

C'est un immense succès ! Et ce succès en appellera d'autres comme la venue des Rolling Stone, réservant l'hôtel au complet pour une intimité totale lors de leur passage à Montréal, venue qui fut répétée par la suite, ce qui vaut une couverture médiatique importante à l'hôtel, notamment à l'émission de Barbara Walters aux États-Unis.

Le St-James est reconnu pour sa discrétion, sa confidentialité et la sécurité absolue qu'il offre pour chacune des personnalités qui demeurent à l'hôtel. Les Elton John, Bono, Madonna, les producteurs de films, les autres grands du spectacle dans le monde défilent au St-James depuis 2002. Certains comme ces artistes du rock anglais crient sur les toits «qu'à Montréal, il n'y a qu'un seul endroit où descendre : Le St-James.» Certains groupes y réservent ce bijou d'hôtel au complet et à leur usage exclusif. Elton John a déjà affirmé que lorsqu'il est en tournée au Canada, il fait tout en son pouvoir pour aller «dormir dans mon lit au St-James, à Montréal». Certains artistes s'y installent confortablement pour une semaine ou plus. Ils adorent et adoptent cet hôtel, point à la ligne! Chacun des vœux des clients est exaucé le plus rapidement possible, sans limitations et leurs exigences sont respectées à la lettre.



Le St-James dans toute sa splendeur la nuit.»

Photos Kevin Allwood, KA International Magazine

Récemment, Le St-James a accueilli gracieusement Ingrid Bétantcourt, lors de son passage à Montréal, où elle a rencontré des gens pour leur parler de sa future fondation internationale dédiée aux droits humains dans le monde, créée par Heenan Blaikie (Me André P. Gauthier, fiscaliste expert). Cette femme, née en Colombie de parents franco-colombiens, candidate à la présidence de son pays lors d'une élection nationale, a été enlevée et séquestrée en plein bois pendant six ans. Elle a été libérée il y a près de deux ans maintenant.

Lucien Rémillard a déclaré avoir été impressionné par cette

femme hors du commun. Il a eu le plaisir de s'entretenir avec elle au cours de son séjour au St-James. Elle a été très touchée par la grande générosité de Lucien Rémillard, ont fait savoir des amis communs.

Le St-James est aussi un lieu où la gastronomie est à l'honneur. XO Le Restaurant et son chef exécutif, Michele Mercuri, vous feront découvrir des mets succulents, qui sortent de l'ordinaire et ravissent les palais les plus fins. Servis à l'occasion d'une réception, d'un cocktail ou en salle à manger, servis par un personnel hautement qualifié et stylé à souhait, les hôtes voudront

retourner avec leurs amis dans cette enceinte digne d'un palais royal avec son escalier qui domine l'espace-restaurant. Tout est mis en œuvre pour cajoler, tenter et faire passer de merveilleux moments.

Le St-James, affilié à la prestigieuse association « Leading Small Hotels of the World », n'a rien à envier au St. Régis de New York, ni aux plus grands palaces européens par son style si particulier et l'ambiance que le personnel cherche à créer lors du séjour de clients qui fréquentent les plus beaux, les plus célèbres hôtels de la planète. C'est le défi quotidien que veut relever, avec son équipe de professionnels de l'hôtellerie, celui qui a œuvré à créer cet espace de paix, de luxe, de beautés incomparables, de classe mondiale.

En somme, la restauration d'un immeuble patrimonial à Montréal pour en faire l'un des plus luxueux hôtels internationaux, aura réussi à créer un espace de paix et ce, au prix de quelques confrontations avec les divers départements de la Ville de Montréal et du gouvernement du Québec. Il a réussi à imposer sa volonté en ajoutant deux étages de plus à cet immeuble situé à l'angle des rues Saint-Pierre et Saint-Jacques, qui juxtapose l'hôtel Intercontinental face à l'immeuble de la Caisse de dépôt et placement du Québec, sur la Place Jean-Paul Riopelle, en plein quartier international dans le Vieux-Montréal et si prisé par les touristes. Il a aussi rénové l'immeuble devenu le St. Régis, transformé en condos de grand luxe.

Certaines attitudes l'ont renversé, affirme-t-il. Pendant les tractations avec certains fonctionnaires des différents paliers affectés au patrimoine. «Aucun d'entre eux n'a jamais dit que c'était beau !» déplore Lucien Rémillard.

Ils n'ont fait que critiquer! Nul n'est prophète dans son pays».

Le St-James, ainsi que le St. Régis, sont aussi, par leur luxe et leur beauté, une contribution au développement de Montréal en y amenant des gens aisés qui recherchent un havre de paix et de tranquillité sans se soucier du coût. Ce genre de clientèle s'est développé avec des artistes du rock'n roll, des magnats du pétrole arabe, des entrepreneurs et des producteurs de films qui descendent régulièrement au St-James. Sa contribution à la restauration du Vieux-Montréal est inestimable aux dires des gens d'affaires qui ont suivi de près ce mouvement.

Lucien Rémillard a atteint la soixantaine et s'occupe de gérer ses affaires en plus du St-James, qui sont, entre autres, à l'extérieur du pays, ce qui l'amène à voyager fréquemment.

Il a révélé au Monde Juridique que lorsqu'il était adolescent, il rêvait de devenir policier-enquêteur.

Il a travaillé dur pour gagner sa vie. Il fut tour à tour opérateur de «jackhammer» (marteau-pilon), pour casser la pierre, chauffeur de camion pendant plusieurs années, puis il a géré la cueillette et la gestion de déchets domestiques en partenariat avec des associés dont son père, de qui il a racheté les parts pour contrôler l'entreprise dans la région de la capitale nationale du Canada.

Ce fut le départ de sa carrière en affaires. La société signait des contrats avec des municipalités intervenant par le fait même dans des conflits de travail des employés municipaux affectés à la cueillette des ordures ménagères, précise-t-il. Les ris-

Projet Justice de première ligne d'urgence et de transition en Haïti: ASF signe un protocole d'entente avec le Barreau de Port-au-Prince et lance son programme d'accès à la justice en Haïti

À la suite d'une nouvelle mission de trois semaines à Port-au-Prince, Avocats sans frontières Canada (ASF) est heureux d'annoncer la signature d'un protocole d'entente avec le Barreau de Port-au-Prince qui prévoit notamment la mise en place de services d'aide juridique à l'intention des populations sinistrées.

Cette entente a été conclue dans le cadre du projet Justice de première ligne d'urgence et de transition en Haïti d'ASF. Conçu pour faire face aux nombreux problèmes juridiques auxquels les sinistrés du séisme du 12 janvier 2010 sont confrontés, ce projet vise à donner aux populations les plus vulnérables un accès à la justice et à la représentation légale. "Le projet soutiendra la mise en place de mesures d'urgence en matière de justice de proximité tout en jetant des bases qui favoriseront la reconstruction du système de justice et, si possible, contribueront à sa réforme", explique Me Pascal Paradis directeur général d'ASF.

Le protocole prévoit une collaboration qui couvrira plusieurs volets du projet, dont le recrutement d'avocats pour l'aide juridique aux sinistrés et aux personnes vulnérables, la formation d'avocats et de représentants d'organisations de la société civile, l'information du public, la production d'outils pédagogiques ainsi qu'un appui institutionnel au Barreau de Port-au-Prince, notamment pour la construction de locaux temporaires. Le Barreau de Port-au-Prince a déjà mis en place des équipes d'avocats qui assistent la population sinistrée pour l'émission de certificats de décès, documents essentiels à la normalisation des relations sociales et économiques d'un nombre incalculable d'Haïtiens.

Au cours de la dernière mission à Port-au-Prince, ASF a aussi rencontré les partenaires pressentis et discuté avec eux des protocoles de collaboration, participé à des rencontres regroupant les différents acteurs du milieu de la justice et de la société civile et a commencé à identifier les sites où les services d'aide juridique seront offerts, entre autres dans les camps de déplacés ou près de ceux-ci. Depuis son retour, l'équipe d'ASF travaille sans relâche à la mise en œuvre des activités du projet.

Ce projet s'inscrit dans la continuité des interventions antérieures d'ASF et de ses partenaires en Haïti en matière d'accès à la justice. Il s'inscrit également dans le plan de reconstruction du Ministère de la justice et de la sécurité publique d'Haïti et répond aux besoins exprimés à ASF par les intervenants de la justice haïtienne. Il est soutenu financièrement par le Groupe de travail sur la stabilisation et la reconstruction du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international du Canada, par le Barreau du Québec et par les contributions du public à ASF.

ques étaient grands. «On devait même collecter un dollar par semaine directement des résidents. Si l'un d'eux ne payait pas, nous ne ramassions pas ses déchets ». Des frictions étaient constantes entre les syndicats et les employés de Lucien Rémillard sur le terrain, ce qui menait parfois à des scènes scabreuses. Une ville ne peut opérer sans ce service essentiel, surtout l'été durant les périodes de canicule. Mais ceux qui y travaillent le font à leurs risques et périls.

Lucien Rémillard est aussi fondateur du Comté Paritaire des Boueurs, représenté par les patrons et les syndicats, un organisme qui régit les relations de travail et la masse salariale des employés de cette industrie au Québec.

Lucien Rémillard désire jouer un rôle important au sein des communautés en aidant directement des personnes dans le besoin, sans passer par une fondation, car il tient à ce que l'argent se rende aux personnes aidées sans subir les frais d'administration, trop souvent exorbitants, que l'on fait subir aux dons versés, et ce, au point de friser parfois le conflit d'intérêts.

Les enfants démunis le touchent particulièrement. Il est en constante recherche de moyens de venir en aide aux enfants sans défense, abusés physiquement et moralement, abandonnés à leur propre sort ou ayant subi des sévices cruels par certains individus de notre société. Et il le fait sans passer par un organisme sans but lucratif, car il ne recherche pas de dégrèvement fiscal qui, à son avis, dénature la véritable mission d'un don.

L'adage selon lequel un père engueulant son fils lui lance parfois cette injure : «Tu finiras vidangeur !» fait sourire Lucien Rémillard, avec son allure de baron ou de comte européen, vêtu comme un prince à la chevelure si soignée. Il a signalé incidemment à KA Magazine, dans une récente interview : «Tant va ma chevelure, tant va ma santé et mon état mental.» À chacun sa façon de se percevoir soi-même.

*Architectes : Fournier, Gersovitz, Moss & associés et Lemay, Michaud et associés
Ingénieurs en structure : Martoni, Cyr & associés inc.
Ingénieurs mécanique : Aubé, Gareau Ingénieurs
Designer Intérieur : Jacques Bouchard*

Nominations à la magistrature du Québec

L'honorable Rob Nicholson, C.P., c.r., député de Niagara Falls, ministre de la Justice et procureur général du Canada, a annoncé aujourd'hui la nomination suivante :

L'honorable Pierre Nollet, auparavant avocat-conseil auprès de CBC/Radio-Canada, à Montréal, est nommé juge de la Cour supérieure du Québec (Montréal) en remplacement de monsieur le juge J. Gauthier, qui a pris sa retraite le 22 avril 2010.

Monsieur le juge Nollet a obtenu un baccalauréat en droit civil (LL.L) en 1980 de l'Université d'Ottawa. Il a été reçu au Barreau du Québec en 1981 et au Barreau de Paris en 1992.

Le juge Nollet a occupé différents postes au sein de CBC/Radio-Canada depuis 2002 et, jusqu'à tout récemment, il occupait les postes de vice-président, de secrétaire de la Société et de chef des services juridiques. Il a exercé au sein du cabinet Phillips & Vineberg (Montréal et Paris) de 1990 à 1995 et au sein de Beaumier Richard & Associés de 1981 à 1990. Ses domaines de spécialités principaux étaient la diffamation, la liberté de presse, le droit relatif au respect de la vie privée, la gouvernance des sociétés, le droit commercial, le droit immobilier et la gestion des risques.

Le juge Nollet est membre de l'Association du Barreau canadien et il siège à divers comités du Barreau du Québec. Il a été membre de la Chambre de commerce française au Canada (1992-1995) et du Club Richelieu (1985-1997).

Cette nomination prend effet immédiatement.

Arrivée de Julien Saulgrain comme avocat associé au sein du cabinet blue HF



Blue HF est heureux d'annoncer que Julien Saulgrain, jusqu'à tout récemment avocat chez McCarthy Tétrault spécialisé en droit des technologies et des affaires, s'est joint au cabinet comme associé le 19 avril 2010.

« L'arrivée de Julien vient renforcer l'offre de services de blue HF et son caractère unique à Montréal en tant que cabinet boutique spécialisé en droit commercial, capital de risque et M&A principalement auprès d'entreprises de l'industrie des technologies », selon Frédéric Dionne, associé principal et fondateur de blue HF. « Son expérience juridique, tant sur le marché québécois qu'au niveau européen, et son implication dans la communauté des technologies à Montréal seront un très grand atout pour le développement de notre cabinet. »

« Après 12 ans en grands bureaux, d'abord à Paris puis à Montréal chez McCarthy Tétrault, j'ai pris la décision de continuer ma carrière dans une petite structure recentrée sur les activités qui me sont chères », a indiqué Julien Saulgrain. « Blue HF, tant en terme de compétences que de dynamisme, de flexibilité et de taux horaires, répond de la meilleure façon possible aux attentes des entreprises qui oeuvrent dans le domaine des technologies au Québec, y compris les fonds qui investissent dans ce secteur. Je suis très fier de m'associer à la solide équipe de blue HF à un moment clef de son développement. »

Julien Saulgrain rejoint deux avocats d'expérience chez blue HF, Frédéric Dionne (anciennement chez Stikeman Elliott et Osler) et Sylvie Bordet (anciennement chez Stikeman Elliott, Heller Ehrman en Californie et Osler), qui agissent régulièrement pour des fonds de démarrage et capital de risque et participent à des transactions commerciales axées sur les technologies.

À propos de Julien Saulgrain. Ayant débuté sa carrière à Paris dans d'importants bureaux anglo-saxons (Latham & Watkins, Clifford Chance, Willkie Farr & Gallagher), Julien Saulgrain a ensuite rejoint le bureau montréalais de McCarthy Tétrault où il a oeuvré pendant 5 ans. Il agit principalement pour le compte de clients dans les secteurs des technologies

(TI, commerce électronique, biotech/pharmaceutique, télécommunications) et possède une vaste expérience de rédaction et de négociation dans le cadre d'opérations commerciales, de fusions/acquisitions et de financement, y compris transfrontalières. Il est également appelé à conseiller des clients en matière de protection de la vie privée, de distribution, de conservation des données et de Charte de la langue française.

Julien Saulgrain est co-auteur d'Email Law (LexisNexis Canada; 2008), le premier guide complet sur le droit relatif à l'utilisation du courrier électronique au Canada. Il est diplômé en droit des universités Paris V (maîtrise en droit) et Paris XI (D.E.S.S. en droit des technologies) ainsi que de l'Université McGill (LL.M.). Il est membre des Barreaux du Québec et de Paris.

À propos de blue HF. Solution alternative aux grands bureaux pour les nouvelles entreprises et les petites et moyennes transactions, blue HF offre à ses clients un accès direct à des professionnels dynamiques d'expérience, à des taux raisonnables même pour des entreprises en démarrage. Eux-mêmes entrepreneurs, les avocats de blue HF comprennent les enjeux et préoccupations de leurs clients et proposent des conseils et services juridiques à valeur ajoutée, permettant ainsi à sa clientèle de se consacrer à la croissance de ses activités et à la réalisation de ses objectifs.

Me Gilles Ouimet devient le nouveau bâtonnier du Québec



Me Gilles Ouimet

C'est à l'étape de la clôture du Congrès annuel du Barreau du Québec qu'a eu lieu la cérémonie de la passation des pouvoirs investissant Me Gilles Ouimet du titre et de la fonction de bâtonnier du Québec pour l'année 2010-2011.

Lors de son discours inaugural de bâtonnat, Me Ouimet a rappelé son engagement à tout mettre en œuvre pour que le Barreau du Québec fasse preuve d'un plus grand leadership, tant à l'égard des membres que pour la société québécoise, afin de remplir encore plus efficacement sa mission sociale. Le nouveau bâtonnier s'est dit convaincu que pour ce faire, "le Barreau doit viser l'excellence dans la réalisation de sa mission, en mettant l'accent sur une approche préventive, sur l'optimisation de la transmission de l'information et sur la cohérence des actions de l'Ordre."

Me Ouimet considère que la mise en œuvre du Plan stratégique 2010-2014 sera l'un des aspects importants de son mandat et il entend soutenir pleinement les orientations de ce plan qui prévoit, notamment, doter le Barreau d'outils plus performants et orienter l'action de l'Ordre comme agent de changement dans la société québécoise. "Si nous voulons que le Barreau devienne cet agent de changement positif et novateur, a-t-il ajouté, il nous faut relever le défi de mettre à jour nos façons de faire tant sur le plan institutionnel que dans l'exercice quotidien de notre profession. Les défis sont grands et il m'apparaît important de faire preuve d'ouverture d'esprit en tout temps et sur tous les aspects de ma tâche, dans le respect de la diversité des points de vue et des réalités de notre institution", a conclu le bâtonnier Ouimet.

Notes biographiques

Le bâtonnier Gilles Ouimet est membre du Barreau depuis 1987. Me Ouimet débute son parcours professionnel en ex-

erçant le droit criminel et pénal au sein du cabinet Shadley, Melançon & Boro, à Montréal. Il accède en 1993 au poste de substitut du Procureur général du Canada à Montréal et devient, en 1995, responsable de l'équipe des procureurs en matière de fraude fiscale. Nommé en 1999 avocat-conseil au sein du ministère fédéral de la Justice, il choisit de retourner, quelques mois plus tard, à la pratique privée dans le cabinet Shadley Battista, S.E.N.C., dont il est l'un des associés fondateurs.

Ayant consacré l'essentiel de sa pratique professionnelle à la criminalité économique, Me Ouimet a fait également du droit professionnel, représentant depuis 2002 le syndic de l'Ordre des optométristes en matière disciplinaire. Gilles Ouimet a été, enfin, chargé de cours en droit criminel à l'Université de Montréal et à l'Université McGill et il a à son actif plusieurs conférences et formations.

Me Ouimet a été membre du conseil d'administration de l'Association du Jeune Barreau de Montréal (1989-1992), du conseil d'administration de l'Association des avocats de la défense de Montréal (1992-1993) et du conseil du Barreau de Montréal (1994-1995; 2003-2008). Il a occupé les fonctions de bâtonnier de Montréal pour l'année 2007-2008. Il est membre du Comité en droit criminel du Barreau du Québec depuis 1999, comité dont il a assuré la présidence de 2004 à 2007. En 2001, il a publié avec son confrère Guy Cournoyer, maintenant juge à la Cour supérieure, une version annotée du Code criminel (Éditions Yvon Blais). Gilles Ouimet est cité dans le répertoire Best Lawyers in Canada sous la rubrique droit criminel.

Les Coulisses du Congrès sur le Web

Le 55^e Congrès du Barreau du Québec, qui se clôturait hier soir, a enregistré quelque 800 inscriptions. On peut visionner les moments clés de l'événement, de même qu'une entrevue avec le nouveau bâtonnier Gilles Ouimet, en se rendant sur le site du Barreau : <http://congres.barreau.qc.ca/2010/coulisses.html>

Le Barreau du Québec décerne la distinction Avocat émérite à Me Yves Bériault du cabinet McCarthy Tétrault



Me Yves Bériault

Le Barreau du Québec décerne à Me Yves Bériault, un pionnier du droit de la concurrence canadien, la distinction honorifique Avocat émérite en reconnaissance de son parcours professionnel exemplaire.

Tout au long de sa carrière, Me Bériault a contribué de façon soutenue au développement du droit de la concurrence canadien, tant par les nombreuses publications dont il est l'auteur ou le coauteur, que par les innombrables conférences qu'il a données à l'échelle nationale et internationale, et les cours universitaires qu'il a enseignés. Réputé comme étant l'un des plus éminents spécialistes au Canada, Me Bériault a été consulté à plusieurs reprises par le Bureau de la concurrence sur des aspects importants de la politique publique en matière de concurrence. Très impliqué dans la communauté, Me Bériault a contribué de façon remarquable à divers aspects de la vie politique et culturelle du Québec.

« Me Bériault a participé à plusieurs des causes les plus importantes en droit de la concurrence au pays et a su transmettre sa passion pour le droit à de nombreux jeunes avocats, confie Kim Thomassin, associée directrice de McCarthy Tétrault pour la région du Québec. Sa rigueur intellectuelle, sa compétence indiscutable et son dévouement envers le cabinet en ont fait l'un des piliers et des meilleurs mentors de McCarthy Tétrault. »

Instaurée en 2007, la distinction honorifique Avocat émérite vise à reconnaître la carrière des membres du Barreau du Québec qui se distinguent par leur excellence professionnelle, leur contribution soutenue et remarquable à la profession et leur rayonnement exceptionnel. Ce titre de prestige vise également à promouvoir l'image de la profession par la mise en valeur des avocats les plus méritants.

À propos d'Yves Bériault

Avant son récent départ à la retraite, Yves Bériault était un des leaders du groupe du droit de la concurrence de McCarthy Tétrault. Me Bériault a conseillé de nombreuses entreprises canadiennes et internationales relativement à tous les aspects du droit canadien de la concurrence. Il a participé à bon nombre de causes les plus importantes dans ce domaine et jouit d'une solide réputation à l'échelle nationale et internationale. Il est cité comme étant un chef de file dans le secteur du droit de la concurrence dans des publications juridiques reconnues.

Kim Thomassin reçoit le prix Femme de mérite 2010 du YWCA Québec dans la catégorie "Affaires et professions"



Me Kim Thomassin, de McCarthy Tétrault, a reçu le prix Femme de mérite 2010 du YWCA Québec dans la catégorie « Affaires et professions ». Le YWCA honore, depuis douze ans, des femmes exceptionnelles qui, par leurs actions quotidiennes et leurs démarches personnelles ou professionnelles contribuent à l'avancement de la femme et de nos communautés.

La catégorie « Affaires et professions » vise à reconnaître une femme d'affaires qui a ouvert de nouvelles portes aux femmes dans le milieu des affaires ou professionnel, grâce à ses réalisations, à son leadership et à son esprit novateur.

Me Thomassin s'est vue décerner le prix Femme de mérite tant à titre de source d'inspiration et de motivation pour la génération montante d'avocates, que pour ses réalisations à titre d'avocate chef de file dans le secteur des énergies renouvelables et des infrastructures.

À propos de Kim Thomassin

Kim Thomassin a été nommée associée directrice du cabinet McCarthy Tétrault, région du Québec, en janvier 2010. À ce titre, elle supervise les activités des bureaux de Montréal et de Québec, tout en continuant d'exercer dans le domaine du financement de projets principalement dans les secteurs de l'énergie et des infrastructures, des acquisitions et des opérations de financement, ainsi que des transactions commerciales. Au cours des dernières années, Me Thomassin a pris part à certaines des transactions les plus importantes dans ces secteurs, que ce soit au Canada ou à l'échelle internationale.

Dossier Claude F. Archambault

Le Tribunal des professions suspend provisoirement la radiation ordonnée par le Conseil de discipline du Barreau du Québec

Le Tribunal des professions accueille la requête en suspension de l'ordonnance de radiation temporaire de Claude F. Archambault pendant les procédures d'appel. Le 26 août 2009, le Conseil de discipline du Barreau du Québec avait trouvé Claude F. Archambault coupable de s'être approprié des sommes en contravention à l'article 59.2 du Code des professions et d'avoir contrevenu au Règlement sur la comptabilité et les comptes en fidéicommis des avocats en faisant défaut de déposer des sommes remises par ses clients dans son compte en fidéicommis. Dans sa décision sur sanction rendue le 12 avril dernier, le Conseil de discipline avait imposé à Claude F. Archambault une période de radiation de quatre ans.

Pour les chefs d'accusation concernant l'appropriation, la radiation est en vigueur dès que l'intimé reçoit copie de la décision. M. Archambault avait donc été automatiquement radié du Tableau de l'Ordre. Seul un sursis accordé par le Tribunal des professions pouvait lui permettre d'exercer à nouveau la profession pendant la durée de son appel devant le tribunal. Bien que le Tribunal des professions ait noté que la décision du Conseil de discipline du Barreau ne contenait aucune faiblesse apparente, le Tribunal a décidé d'accorder le sursis en pondérant divers facteurs dont notamment le préjudice sérieux et la balance des inconvénients. Dans sa décision, le tribunal évoque que "... la protection du public ne sera pas mise en péril par l'octroi du sursis." (paragraphe 83 de la décision du Tribunal des professions). En conséquence, Claude F. Archambault est de nouveau inscrit au Tableau de l'Ordre et peut continuer à pratiquer la profession en attendant que le Tribunal des professions entende l'appel de la décision du Conseil de discipline du Barreau du Québec.

Nominations à la magistrature du Québec

L'honorable Rob Nicholson, C.P., c.r., député de Niagara Falls, ministre de la Justice et procureur général du Canada, a annoncé aujourd'hui les nominations suivantes :

L'honorable Serge Francœur, un juge de la Cour du Québec (Cour provinciale), est nommé juge de la Cour supérieure du Québec (Baie-Comeau et Mingan). Il remplace monsieur le juge P. Corriveau, qui a choisi de devenir juge surnuméraire à compter du 22 mai 2010.

Monsieur le juge Francœur a obtenu un baccalauréat en droit civil (LL.L.) en 1977 et une maîtrise en droit du travail en 1979, tous deux à l'Université d'Ottawa. Il a été reçu au Barreau du Québec en 1979.

Le juge Francœur a été nommé à la Cour du Québec (Cour provinciale) en 2005. Auparavant, il a été avocat et associé au sein du cabinet Savard, Nadeau (1979-2005). Il s'est spécialisé dans les domaines des relations de travail, du droit autochtone, du droit civil, du droit matrimonial et du droit commercial. Il possède une expérience approfondie du contentieux et il a plaidé devant des tribunaux quasi-judiciaires et d'autres tribunaux, notamment la Cour d'appel du Québec et la Cour suprême du Canada.

Monsieur le juge Francœur a été bâtonnier du Barreau du Québec (1997-1998). Il a donné des conférences au Cégep de Baie-Comeau et devant divers groupes professionnels. Cette nomination entre en vigueur le 22 mai 2010.

L'honorable Alain Michaud, un associé du cabinet Michaud LeBel, à Québec, est nommé juge de la Cour supérieure du Québec (ville de Québec). Il remplace madame la juge D. Blondin, qui a choisi de devenir juge surnuméraire à compter du 28 mars 2010.

Monsieur le juge Michaud a obtenu un baccalauréat en droit civil (LL.L.) de l'Université Laval en 1979. Il a été reçu au Barreau du Québec en 1980.

Le juge Michaud est associé du cabinet Michaud LeBel depuis 2003. Avant cela, il a été associé du cabinet Beauvais Truchon (1993-2003) et du cabinet Grondin Poudrier Bernier (1989-1993), puis avocat et associé chez Tremblay Bois Mig-

nault Lemay (1980-1989). Au fil des ans, il s'est spécialisé dans les domaines du contentieux des affaires civiles, des demandes d'indemnisation, du droit des assurances et de la responsabilité civile et professionnelle.

Monsieur le juge Michaud a été membre de l'Association du Barreau canadien et de divers sous-comités, dont le comité de direction provincial (1983-1993), le comité de direction national (1991-1993), le conseil d'administration de l'ABC - association d'assureurs (2001-2007) et le comité exécutif (2003-2007). Il a siégé au conseil d'administration de la Fondation du Barreau du Québec (2001-2004) et à la Fondation du barreau du Québec - Indemnisation (1991-1993). Il a fait l'objet d'un article dans le Best Lawyers in Canada (éditions 2006 et 2008). Il a également été vice-président de la Fondation de l'École des Ursulines de Québec (2001-2005).

L'honorable Johanne April, une avocate du cabinet Rioux, Bossé, Massé, Moreau & Associates, à Rivière-du-Loup, est nommée juge de la Cour supérieure du Québec (ville de Québec). Elle remplace monsieur le juge J.-C. Beaulieu, qui a choisi de devenir juge surnuméraire à compter du 9 mai 2010.

Madame la juge April a obtenu un baccalauréat en droit civil (LL.L.) de l'Université Laval en 1981 et a été reçue au Barreau du Québec en 1982. Elle est avocate au sein du cabinet Rioux, Bossé, Massé, Moreau & Associates depuis 1982. Ses principaux domaines d'expertise comprennent le contentieux des affaires civiles, de droit de la famille et le droit municipal.

La juge April a été membre de divers comités au sein du barreau du Québec, dont le comité des requêtes (2001-2005) et le comité d'administration (2002-2003). Elle a été présidente de la section locale du Barreau du Québec pour la région du Bas St-Laurent (1997-1999).

Madame le juge April est présidente du Collège Notre-Dame de Rivière-du-Loup et du Centre culturel de Rivière-du-Loup depuis 1996. Elle est membre de l'Association des avocats en droit de la famille depuis 1993 et est un membre actif de la paroisse Saint-François-Xavier.

Ces nominations entrent en vigueur immédiatement.

Le Barreau du Québec rend hommage à des avocats et des avocates de grand mérite

Le Barreau du Québec rend hommage à des membres de la profession et annonce les noms des avocats à qui il décerne cette année les quatre Mérites, le Mérite Christine-Tourigny et la distinction Avocat émérite. La remise des Mérites aura lieu le jeudi 3 juin, à La Malbaie, lors du Congrès annuel du Barreau, alors qu'une cérémonie officielle pour souligner l'attribution des distinctions Avocat émérite se déroulera le 7 septembre 2010, à Montréal.

Quatre lauréats de grand talent reçoivent les Mérites du Barreau

Le Barreau du Québec attribue le Mérite pour l'un ou l'autre des motifs suivants : l'accomplissement d'un haut fait professionnel, la réputation professionnelle, le dévouement à la cause du Barreau du Québec, l'engagement dans la défense des intérêts de la justice, la reconnaissance de l'engagement social, une contribution particulière à l'avancement du droit et de la justice ou tout autre motif jugé pertinent.

Les Mérites 2010 sont remis à Me Donald Béchard, Ad. E., Me André C. Côté, Ad. E., Me Esthel Gravel, Ad. E., et Me Pierre-Gabriel Jobin, Ad. E.

Avocat d'exception, Me Donald Béchard, Ad. E., est une sommité en droit de la preuve et de la procédure. Très dévoué au Barreau depuis plus de 20 ans, Me Béchard est conférencier pour le Service de la formation continue du Barreau où il a, entre autres, joué un rôle clé lors des grandes réformes de la procédure civile. Sa rigueur intellectuelle, sa passion et la qualité de ses remarques ont fait de lui un conférencier prisé des avocats, des membres de la magistrature, des tribunaux administratifs et des autres ordres professionnels, et un champion de l'avancement du droit et de la justice.

Me Béchard est également reconnu comme un plaideur redoutable et polyvalent, qui s'est illustré dans des dossiers d'envergure et des domaines variés du droit civil : commercial, assurances, responsabilité professionnelle, disciplinaire et administratif. Mentionnons qu'il est co-auteur du Manuel de l'objection, une référence incontournable sur la preuve pour les avocats en litige.

Me André C. Côté, Ad. E., a contribué au développement du droit du travail tant par son travail d'arbitre en relations de travail que par son enseignement et ses nombreux articles, commentaires et rapports de recherche. Professeur à la Faculté de droit de l'Université Laval de 1974 à 2002, Me Côté en a été le doyen pendant huit ans et il a également enseigné durant plusieurs années à l'École du Barreau du Québec.

Président, en 1994-1995, du Groupe de travail sur l'éthique, la probité et l'intégrité des administrateurs publics formé par le ministre de la Justice du Québec, Me Côté a ensuite été commissaire au lobbyisme de 2002 à 2009. Il a participé de façon substantielle à la rédaction et à l'adoption, en 2004, du Code de déontologie des lobbyistes et il a travaillé aux côtés du directeur du Commissariat au lobbyisme du Canada à la mise en place du Réseau des commissaires au lobbyisme et des registraires des lobbyistes du Canada. Nul doute que la contribution de Me André C. Côté en ces matières a contribué à cultiver le lien de confiance des citoyens dans l'intégrité et l'impartialité d'une administration publique transparente et responsable.

Me Esthel Gravel, Ad. E., est avocate en droit criminel et pénal depuis plus de trente ans et occupe actuellement le poste de procureure aux poursuites criminelles au Bureau de service-conseil du directeur des poursuites criminelles et pénales.

Avocate hors pair et profondément motivée par l'enjeu humain, Me Gravel est membre des conseils d'administration de plusieurs fondations et organismes voués à la défense et à la promotion des droits des victimes de crimes, dont le Centre pour les victimes d'agression sexuelle de Montréal dans lequel elle est impliquée depuis plus de 20 ans. Tout autant dédiée à la cause de la transmission des connaissances, Me Gravel enseigne le droit criminel depuis 1994 aux niveaux collégial et universitaire ainsi qu'à l'École nationale de police, à l'École des poursuivants et à l'École du Barreau. Esthel Gravel est aussi l'auteure de nombreux ouvrages, précis et guides de travail dans le domaine du droit criminel et pénal, et elle donne régulièrement des conférences et des formations dans le cadre de congrès ou de colloques.

Me Pierre-Gabriel Jobin, Ad. E., figure parmi les plus illustres membres du Barreau dans la sphère universitaire. Après avoir débuté sa carrière de professeur à l'Université Laval, Me Jobin a poursuivi son parcours à l'Université McGill où il a été très actif au Centre de recherche en droit privé et comparé du Québec. On lui doit notamment d'avoir travaillé à la réflexion sur la réforme du Code civil, une collaboration qui a valu à Pierre-Gabriel Jobin d'être un véritable phare pour les avocats et autres juristes.

En tant qu'auteur et conférencier au Québec comme à l'étranger, Me Jobin a su contribuer de façon exceptionnelle à la connaissance, à l'exercice et au développement du droit québécois. Auteur in-

contournable, ses ouvrages et articles sont cités quotidiennement par les tribunaux; il a notamment rédigé Les obligations, en collaboration avec le juge Jean-Louis Beaudoin, ainsi que La vente et Le louage. De plus, Me Jobin a agi tout au long de sa carrière comme consultant expert en droit civil devant les tribunaux étrangers, et il s'est impliqué dans de nombreuses activités et structures du Barreau, dont le Comité des équivalences, où il y a été un membre dévoué et très actif pendant plus de quinze ans.

Le Mérite Christine-Tourigny à Me Louise Langevin, Ad. E.

Le Mérite Christine-Tourigny est décerné à une avocate qui s'est illustrée en raison de son engagement social et de son apport à l'avancement des femmes dans la profession. Cette année, cette distinction est attribuée à Me Louise Langevin, Ad. E., pour des motifs aussi évidents que mérités.

Femme engagée, Louise Langevin n'hésite jamais à prendre position sur la place publique pour stimuler le débat social et proposer l'amendement des politiques. On se souviendra que Me Langevin s'est impliquée en 2007 à titre de membre du Comité externe sur la diversité religieuse face au droit à l'égalité du Conseil du statut de la femme et, plus récemment, en tant que conseillère à la condition féminine auprès de la commission Bouchard-Taylor.

Me Langevin a publié, sur des sujets tels que l'égalité des hommes et des femmes et la violence à l'égard des femmes, un grand nombre de travaux qui ont contribué à constituer un cou-

rant d'expression de la pensée juridique québécoise féministe. Outre ses très nombreuses publications dans des revues ou ouvrages collectifs, Me Langevin est co-auteure d'ouvrages reconnus sur l'indemnisation des victimes de violence sexuelle et conjugale.

Professeure à la Faculté de droit de l'Université Laval depuis 1991, son enseignement et ses recherches ont sans cesse porté sur le droit civil et sur l'analyse féministe du droit. Son travail s'étend aussi au bénéfice de regroupements et d'organisations : elle a été notamment titulaire, de 2006 à 2009, de la Chaire d'étude Claire-Bonenfant sur la condition des femmes de l'Université Laval ainsi que professeure invitée dans des programmes d'études de facultés de droit françaises.

—
M^c Luc Carbonneau
—
AVOCAT
—

1200, boul. Chomedey
Bureau 725
Laval (Québec)
H7V 3Z3

Téléphone : (450) 973-6050
Télécopieur : (450) 973-1006
Cellulaire : (514) 592-2965

Ses efforts constants pour promouvoir les droits des femmes, tant dans la communauté juridique que dans la société en général, alliés à sa perspicacité, ses habiletés de recherche et sa capacité d'analyse, font de Me Langevin une avocate engagée et dévouée. Louise Langevin est sans conteste une avocate incontournable dans le développement des thèmes reliés aux femmes et, de ce fait, elle contribue de façon significative au rayonnement de la pratique du droit en lien avec les valeurs de respect et d'égalité qui caractérisent notre société moderne.

Les distinctions Avocat émérite (Ad. E.)

Le Barreau remet à chaque année la distinction honorifique Avocat émérite à des avocats qui se sont distingués par l'excellence de leurs accomplissements ou par leur parcours professionnel exemplaire. Cette marque honorifique du Barreau se lit par Ad. E., abréviation de *Advocatus Emeritus*, et s'ajoute au nom du récipiendaire. La distinction Avocat émérite salue la contribution soutenue et remarquable de ces avocats ou encore un rayonnement exceptionnel dans leur milieu social ou professionnel.

Pour l'année 2010, les avocats récipiendaires de la distinction Avocat émérite sont :

- Me Johanne April, Bas-St-Laurent
- Me Colin Irving, Montréal
- Me Marie Claire Belleau, Québec
- Me Pierre Gabriel Jobin, Montréal
- Me Yves Bériault, Montréal
- Me Francine Larouche, Abitibi-Témiscamingue
- Me Jean-Yves Bernard, Montréal
- Me Max R. Bernard, Montréal
- Me Alain Létourneau, c.r., Montréal
- Me Yvan Bolduc, Montréal
- Me Jean Martel, Montréal

- Me André C. Côté, Québec
- Me Maxwell W. Mendelsohn, Montréal
- Me Luc Côté, Montréal
- Me Françoise Mercure, Québec
- Me Jean Chrétien, C.P., C.C., O.M., c.r., Outaouais
- Me Pierre Messier, Montréal
- Me André Albert Morin, Montréal
- Me Monique Dupuis, Montréal
- Me Alex K. Paterson, O.C., O.Q., c.r., Montréal
- Me René Dussault, Québec
- Me Maurice Forget, C.M., Montréal
- Me Richard W. Pound, O.C., O.Q., c.r., F.C.A., Montréal
- Me Jean-Yves Fortin, Montréal
- Me Christine Fournier, Bedford
- Me Claudia P. Prémont, Québec
- Me Roch A. Fournier, Saint-François
- Me Reine-Marie Roy, Bas-St-Laurent
- Me Jean-Jacques Gagnon, Montréal
- Me Michael Stober, Montréal
- Me Chantal Gosselin, Québec
- Me Pierre Sylvestre, Montréal
- Me Bernard Grenier, Montréal
- Me Gérald R. Tremblay, C.M., O.Q., c.r., Montréal
- Me Louis P. Huot, Québec

Il est à noter que les récipiendaires de la Médaille, des Mérites du Barreau, du Mérite Christine-Tourigny de même que les bâtonniers sortants du Québec se voient octroyer automatiquement la distinction Avocat émérite.

Récipiendaire de la plus haute distinction honorifique du Barreau du Québec

Me Jean Chrétien, C.P., C.C., O.M., c.r., Ad. E. reçoit la Médaille du Barreau



Me Jean Chrétien

La plus importante distinction honorifique du Barreau du Québec est décernée, pour l'année 2010, à l'ancien premier ministre du Canada, Me Jean Chrétien. Jean Chrétien est l'une des personnalités les plus influentes et respectées du monde politique canadien. Fidélité et ténacité sont les deux traits qui ont caractérisé tant son parcours politique à la tête du pays que son cheminement au sein de la profession. Rappelons que la Médaille du Barreau est décernée par l'Ordre professionnel des avocats québécois afin de souligner la contribution remarquable d'un juriste québécois à l'avancement du droit, et plus largement, à la société québécoise.

Détenteur d'un baccalauréat en droit de l'Université Laval et admis au Barreau en 1958, Jean Chrétien a débuté sa pratique en ouvrant son bureau d'avocat dans un quartier populaire de Shawinigan. Mais la politique a cependant tôt fait de rattraper ce jeune avocat qui, dès sa jeunesse,

s'impliquait aux côtés de son père et de son grand-père dans l'organisation politique du parti libéral. Il devient dès 1960 l'un des principaux organisateurs de la campagne de Jean Lesage au Québec. Et c'est sans surprise qu'il est élu, trois ans plus tard à l'âge de 29 ans, comme député à la Chambre des communes.

Me Chrétien a gravi un à un les échelons du monde politique en occupant plusieurs postes importants au sein du Parti libéral. D'abord ministre sans portefeuille attaché aux finances en 1967, le nouveau premier ministre du Canada, Pierre Elliott Trudeau, lui offre en 1968 le poste de ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Puis, Jean Chrétien retrouve sa passion pour l'économie en étant successivement nommé Secrétaire du Conseil du Trésor en 1974, premier canadien français à occuper la fonction de ministre des finances du Canada en 1975 et ministre de l'Industrie et du Commerce en 1976. À la fin de 1979, alors que le gouvernement canadien doit faire face à la montée du mouvement souverainiste, Me Chrétien devient ministre de la Justice, ministre d'État au Développement social et ministre responsable des négociations constitutionnelles. L'année 1986 marque une pause de la scène politique pour Me Chrétien qui démissionne de son siège et retourne à l'exercice du droit. Il reviendra en politique en 1990 pour occuper la chefferie du Parti libéral. Il sera élu en 1993 comme premier ministre du Canada, avec une majorité écrasante.

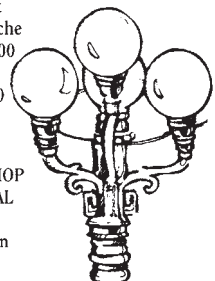
Après avoir servi le pays en sa qualité de Premier ministre avec acharnement et ténacité, et s'être fermement attaché au service des citoyens canadiens pendant plus de dix ans sans interruption, Me Chrétien quitte ses fonctions le 12 décembre 2003. Retraité du monde politique, Jean Chrétien profite de sa nouvelle liberté pour revenir à ses premières amours : le droit. Il se joint, en janvier 2004, à un grand cabinet d'avocats à titre d'avocat-conseil et exerce aujourd'hui principalement à Ottawa tout en restant actif à Montréal. En 2007, il est nommé Compagnon de l'Ordre du Canada, puis en 2009, il reçoit l'Ordre du Mérite de la Reine Elizabeth II.

Le Mas des OLIVIERS

Ouvert
le dimanche
de 18 h 00
à
22 h 30

1216 BISHOP
MONTREAL

Réservation
861-6733



Coup d'envoi des travaux; elle siègera en août à Québec

Par André Gagnon

La Commission Bastarache qui enquête sur la nomination des juges au Québec a lancé ses travaux le 14 juin après quelques petits ratés de départ.

Deux procureurs nommés pour diriger ses travaux, Me Pierre Cimon, du cabinet Ogilvy Renault à Québec, nommé procureur chef de ladite commission, et Me Giuseppe Batista de Shadley Batista, une boutique de litige réputée de Montréal, qui avait été nommé procureur en chef associé, ont tour à tour offert leur démission...

Néanmoins, ce sont des avocats de premier ordre qui appuieront l'ex-juge Michel Bastarache, qui a pris sa retraite de la Cour suprême du Canada pour rejoindre le cabinet Heenan Blaikie, comme conseil. Il s'agit de Me Eric Downs, ancien procureur de la couronne du Québec qui a agi dans des dossiers difficiles comme procureur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) (affaire Norbourg en particulier), de Me Simon Ruel (95), du ministère de la Justice du Canada à Montréal, de Me Ronald Picard, (75), un vieux routier du litige, associé du cabinet Trudel Nadeau de Montréal, qui agira comme conseiller juridique de la Commission Bastarache. Me Robert Leckey agira pour sa part comme directeur de la recherche au sein de la commission.



Me Suzanne Côté

Le gouvernement du Québec sera représenté par Me Suzanne Côté de Stikeman Elliott, une plaideuse hors pair habituée aux dossiers délicats. Elle avait été mandatée pour représenter la Cour d'appel du Québec, dans l'enquête sur l'affaire de la destitution de l'ex-juge Andrée Ruffo (qui avait démissionné).

Aguerrie, agressive dans les débats judiciaires serrés, elle possède une expérience très vaste. C'est un heureux hasard pour le procureur général du Québec qu'elle ait pu accepter ce mandat car elle est très recherchée pour les litiges importants et médiatisés.

La Commission, qui a ajourné ses travaux au mois d'août prochain, a entendu les requêtes des avocats suivants qui veilleront au grain pour leur client respectif. Me André Ryan, fils de feu Claude Ryan, ancien ministre libéral et ancien directeur du journal *Le Devoir*, conseillera le premier ministre Jean Charest et représentera ses

intérêts devant la Commission. Associé du cabinet BCF de Montréal, il agit en litige pour des clients en immobilier et en droit des affaires. Me Ryan est le beau-frère de Me Marc-André Blanchard, président du conseil et CEO national de McCarthy Tétrault à Toronto, ex-président du Parti Libéral du Québec.



Me André Ryan

La Conférence des juges (de nomination provinciale) sera représentée devant la Commission par Me Chantal Chatelain de Langlois Kronstrom Desjardins. Le Barreau du Québec sera représenté pour sa part par Me Pierre Bourque, un grand plaideur, du cabinet Lavery de Billy. Peut-être certains avocats moins expérimentés que lui seront-ils tentés d'affronter ce dernier au tennis ? Ce sera à leurs risques et périls. La belle ville de Québec possédant de beaux courts de tennis, après une ardue journée de travaux, ils ou elles voudront peut-être le défier ?

Le Parti Libéral du Québec sera conseillé par Me André Dugas de Miller Thomson Pouliot, un fougueux avocat de litige, issu d'une tradition juridique familiale remontant à 70 ans. Fils de feu le juge Jacques Dugas de la Cour supérieure du Québec et petit-fils de Me Lucien Dugas, juge et orateur à l'Assemblée législative du Québec sous Maurice Duplessis, il a acquis une grande dextérité en contre-interrogatoire qui le distingue de plusieurs collègues qui agissent régulièrement devant les tribunaux. Le Parti Québécois sera représenté par Me Julie Chenette, de Chenette Bourtique de litiges de Montréal, une star du prétoire.

D'autres parties ont également fait des représentations pour représenter divers organismes publics et privés devant la Commission. La Commission devait statuer sur ces requêtes présentées par diverses parties lors de sa première réunion publique le 14 juin 2010 à Québec. La Commission Bastarache a ajourné ses travaux au mois d'août. Elle devra soumettre son rapport au gouvernement au plus tard le 15 octobre 2010, selon le libellé du mandat pris et rendu public en avril 2010.

L'ancien ministre de la Justice du premier cabinet Charest, Me Marc Bellemare, dont le nom est spécifiquement mentionné dans le mandat de la commission Bastarache, qui a suscité la création de ladite commission à la suite de ses allégations publiques qu'il a faites concernant la nomination des juges, sera appelé comme témoin important.

TARZI



BAUMLER



CLOTH

DORMEUIL

FÉRAUD

Bruno St-Hilaire

Navigare

Solde de fin de saison

Salle de montre local 109

Vêtements de cuir pour hommes et femmes sur rendez-vous seulement

Habits Baumler - réduits à 550\$ | 2 pour 1000\$

Habits Féraud - réduits à 650\$ | 2 pour 1150\$

Vestons sports Baumler réduits à 295\$

Vêtements sports réduits de 50%

Lundi au samedi de 10h à 18h

Dimanche de 10h à 15h

514.739.6298

Rendez-vous: Richard
service à domicile ou au bureau

514.497.9743

3850, rue Jean-Talon Ouest, Bureau 109, VMR (Québec) H3R 2G8

En souscrivant notre contrat d'assurance vie temporaire de **750 000 \$** et en le conservant jusqu'à la retraite, combien auriez-vous épargné par rapport aux contrats des autres assureurs?

Un homme de 30 ans aurait épargné plus de **43 400 \$***

Une femme de 45 ans aurait épargné plus de **20 840 \$***

Un homme de 40 ans aurait épargné plus de **51 600 \$***



Si ces épargnes vous étonnent, c'est le temps d'en discuter.

Notre objectif d'absorber nos coûts, combiné à un pouvoir d'achat collectif impressionnant, nous permettent de vous offrir à vous, à votre famille et au personnel du cabinet une couverture d'assurance-vie à des taux beaucoup plus bas que ceux offerts par d'autres fournisseurs d'assurance. Cela nous permet aussi de vous offrir d'importantes caractéristiques intégrées qui sont inexistantes ou offertes avec un supplément avec d'autres assureurs.

Considérez les nombreux avantages des assurances de l'AABC. Pour en savoir plus ou pour souscrire l'assurance, composez le 1 888 873.2986 pour parler à votre représentant autorisé de l'AABC ou visitez le www.barinsurance.com.



AABC

L'ASSOCIATION D'ASSURANCES DU BARREAU CANADIEN

Pour les avocats, par les avocats

Informez-vous sur notre **NOUVELLE** garantie d'augmentation automatique et comment y être admissible pour doubler votre couverture d'assurance-vie temporaire sans avoir à soumettre une autre preuve de bonne santé!

* Estimation des épargnes approximatives fondée sur une comparaison du coût total à 65 ans entre une police d'assurance-vie temporaire renouvelable de 10 ans et la couverture d'assurance vie temporaire à capital constant jusqu'à 80 ans de l'AABC aux taux réguliers non-fumeurs. Les coûts incluent l'avenant d'exonération des primes, une garantie très importante qui acquitte vos primes si une maladie ou un accident grave vous empêche de travailler.

Le coût compétitif le moins élevé est fondé sur le classement des primes des assureurs obtenu avec le logiciel de comparaison de l'industrie LifeGuide, au 8 février 2010. LifeGuide est une marque déposée de Compuoffice Software Inc. L'AABC n'assume aucune responsabilité pour les erreurs ou omissions du logiciel.

Le coût de l'AABC ne comprend pas la TPV de l'Ontario ou la TVQ du Québec (le cas échéant).

Bien que les taux de la couverture d'assurance-vie temporaire à capital constant jusqu'à 80 ans de l'AABC ne soient pas garantis et peuvent varier selon les résultats, nous avons de longs antécédents de stabilité, de réduction des taux et de garanties rehaussées sans coût additionnel. De plus, votre montant nominal est garanti et votre couverture ne s'annule pas si vous quittez la profession juridique.

L'assurance vie temporaire de l'AABC à capital constant jusqu'à 80 ans est prise en charge par La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers.